



Original : Anglais

OIC/CFM-40/2013/AF/RES-FINAL

RESOLUTION

SUR

**LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES**

ADOPTES PAR LA

40^{ème} SESSION

**DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES**

*(Session du dialogue des civilisations,
facteur de paix et de développement durable)*

CONAKRY, REPUBLIQUE DE GUINEE

**06-08 SAFAR 1435 H
(09-11 DECEMBRE 2013)**

INDEX

NO.	SUJET	PAGE
1	Résolution No. 1/40-AF sur le rapport de la 42 ^{ème} session de la CPF et de la 34 ^{ème} session de l'OCF.	1
2	Résolution No. 2/40-AF sur le rapport du Secrétariat général sur les arriérés de contributions statutaires dus par les Etats membres aux budgets du Secrétariat général et des organes subsidiaires de l'OCI.	3
3	Résolution No. 3/40-AF sur les rapports de la 5 ^{ème} réunion du Groupe Intergouvernemental d'Experts (IGGE) relatifs à la révision des Règles et Règlements de l'OCI.	4
4	Résolution No. 4/40-AF sur les budgets du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires pour l'exercice 2014.	5
5	Résolution No. 5/40-AF sur le rapport de l'UIT relatif à la création d'un Fonds Waqf de l'UIT.	6
6	Résolution No. 6/40-AF sur le rapport de la réunion du Comité consultatif sur l'Etude du Modèle de Budgétisation-Programme, appliqué par le système des Nations Unies	7

RESOLUTION No. 1/40-AF
SUR
LES RAPPORTS DE LA 40^{ème} SESSION DE LA CPF ET DE LA 34^{ème}
SESSION DE L'OCF

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 06 au 08 Safar 1435 H (09-11 Décembre 2013),

Ayant examiné le rapport de la 42^{ème} session de la Commission permanente des Finances (CPF) ;

Ayant examiné le rapport de la 34^{ème} session de l'Organe de Contrôle Financier (OCF) concernant les comptes de clôture du Secrétariat général et des organes subsidiaires de l'OCI, au titre de l'exercice 2012, ainsi que les réponses du Secrétariat général et des organes subsidiaires de l'OCI aux observations pertinentes de l'OCF ;

Souscrivant aux recommandations de la 42^{ème} session de la Commission permanente des Finances (CPF) ;

1. **ADOPTE** le rapport de la 42^{ème} session de la Commission permanente des Finances (CPF).
2. **ADOPTE** l'ensemble du rapport de la 34^{ème} session de l'Organe de Contrôle Financier (OCF) après avoir passé en revue les réponses et clarifications du Secrétariat général.
3. **INVITE** le Secrétariat général et les organes subsidiaires de l'OCI à respecter les recommandations et observations figurant dans le 34^{ème} rapport de l'OCF, et notamment :
 - i. Le transfert sur le compte de réserves de l'excédent résultant de l'augmentation des ressources par rapport aux dépenses dans les comptes de clôture des exercices précédents.
 - ii. La nomination des membres du personnel conformément aux règles et statuts de l'OCI en informant dument les Etats membres des postes devenus vacants. Le recrutement doit respecter le principe de la répartition géographique et les critères de compétence et du prorata des contributions des Etats membres ; et le Secrétariat général doit informer les Etats membres ayant soumis les demandes de leurs candidats de la décision finale prise à leur sujet.

4. **APPROUVE** la décision prise par la CPF d'ajouter un nouveau chapitre dans le rapport de l'OCF sous le titre : « Evaluation de la conformité », qui vise à fournir aux États membres un rapport sur le degré de respect du Secrétariat général et des organes subsidiaires des recommandations de l'OCF.

5. **Demande** au Secrétariat général de préparer une étude exhaustive sur les effectifs du Secrétariat Général et de ses organes subsidiaires, afin de restructurer le processus de recrutement du personnel, et d'avoir ainsi une image claire sur les critères de la répartition géographique, de la compétence et du prorata des contributions des États membres, et de soumettre son rapport à la 43^{ème} session de la CPF.

RESOLUTION No. 2/40-AF
SUR
LE RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL SUR LES ARRIERES
DE CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES ETATS MEMBRES
AUX BUDGETS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI
ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 06 au 08 Safar 1435 H (09-11 Décembre 2013),

Prenant note des efforts du Secrétaire Général pour le recouvrement des arriérés ;

1. **APPELLE** à la poursuite des contacts de haut niveau et du dialogue avec les Etats membres, y compris par voie de correspondances officielles, pour remédier à cette situation.
2. **EXHORTE** tous les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions à l'échéance pour permettre au Secrétariat général et à ses organes subsidiaires de mener à bien leurs programmes d'activités respectifs dans les délais voulus et avec toute l'efficacité requise.

RESOLUTION No. 3/40-AF
SUR
LES RAPPORTS DE LA REUNION DU GROUPE
INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS (IGGE) RELATIFS A LA
REVISION DES REGLES ET REGLEMENTS DE L'OCI

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 06 au 08 Safar 1435 H (09-11 Décembre 2013),

Ayant pris note du rapport de la 5^{ème} session du Groupe intergouvernemental d'Experts (IGGE) relatif aux amendements de certains règles et règlements de l'OCI ;

1. **DECIDE** d'approuver les rapports de la 5^{ème} session du Groupe intergouvernemental d'Experts (IGGE) des États membres de l'OCI et les versions finales des documents ci-après :
 - a. Les amendements/clarifications au statut du personnel de l'OCI.
 - b. Le nouveau chapitre de règles à inclure dans le Règlement Financier de l'OCI en vue d'assurer la gestion financière régissant les opérations humanitaires de l'OCI sur le terrain.

RESOLUTION No. 4/40-AF
SUR
LES BUDGETS DU SECRETARIAT GENERAL
ET DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE L'OCI POUR L'EXERCICE 2014

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 06 au 08 Safar 1435 H (09-11 Décembre 2013),

Ayant examiné les projets de budgets soumis par le Secrétariat général et les organes subsidiaires de l'OCI au titre de l'exercice 2014 ;

Souscrivant aux recommandations de la 42^{ème} session de la Commission Permanente des Finances relatives aux budgets du Secrétariat général et des organes subsidiaires de l'OCI pour l'exercice 2014 ;

1. **ADOPTE** les budgets du Secrétariat général et des organes subsidiaires de l'OCI pour l'exercice 2014, conformément aux Statuts et Règlements financiers de l'OCI, comme suit :
 - b) Le Secrétariat général - 31.000.000 US \$.
 - c) Le Fonds de Solidarité Islamique (FSI) – 1.260.000 US \$
 - d) L'Académie Islamique Internationale du Fiqh (IIFA) - 2.850.000 US \$.
 - e) Le Centre de Recherches statistiques, économiques, sociales et de Formation pour les Pays islamiques (SESRIC), Ankara - 3.473.000 US \$.
 - f) Le Centre de recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture islamiques (IRCICA), Istanbul - 4.630.500 US \$.
 - g) L'Université Islamique de Technologie (UIT), Dhaka - 4.464.000 US \$.
 - h) Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), Casablanca - 2.415.000 US \$.

RESOLUTION No. 5/40-AF
SUR
LA CREATION D'UN FONDS WAQF DE L'UIT

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 06 au 08 Safar 1435 H (09-11 Décembre 2013),

Ayant pris note du rapport soumis par l'Université Islamique de Technologie (UIT) à la 42^{ème} session de la Commission Permanente des Finances (CPF) ;

Ayant également pris note des explications fournies par l'UIT ;

1. **DECIDE** de soumettre la question de la création du Fonds Waqf de l'UIT à un Groupe Intergouvernemental d'Experts à composition non limitée (IGGE) qui en fera rapport à la 43^{ème} session de la CPF pour décision finale.

RESOLUTION No. 6/40-AF
SUR
LE RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE CONSULTATIF SUR
L'ETUDE DU MODELE DE BUDGETISATION-PROGRAMME DU
SYSTEME DES NATIONS UNIES

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 06 au 08 Safar 1435 H (09-11 Décembre 2013),

Ayant pris note des explications fournies par le Secrétariat général ;

1. **INVITE** le Secrétariat général à mener, avec l'aide des Etats membres intéressés et conformément à la Résolution No. 5/39-AF issue de la 39^{ème} session du CMAE sur le Rapport de la réunion du Comité consultatif relatif à l'étude de budgétisation-programme, basée sur le système des Nations Unies, une étude plus approfondie à ce sujet et à en soumettre les conclusions à la 43^{ème} session de la CPF.